

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er juillet 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2913)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AS90

présenté par
M. Cavard, Mme Massonneau et M. Roumegas

ARTICLE 12

Supprimer les alinéas 2 et 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est essentiel que les suppléants puissent assister aux réunion des instances.